



## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

**Unité de réception des soumissions**  
**Rez-de-chaussée**  
**Agence Parcs Canada**  
**Édifice John-Cabot**  
**10 Barter's Hill, 5<sup>e</sup> étage**  
**C. P. 1268**  
**St. John's (T.-N.-L.) A1C 5M9**  
**À l'attention de : Colleen Sheehan**

## QUESTIONS ET RÉPONSES NO 2

Proposal to: Parks Canada Agency  
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred or attached hereto, the supplies and services listed herein or on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : l'Agence Parcs Canada  
 Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les articles et les services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

<b>Title-Sujet</b>	
<b>Examen national des biens 2018-Parcs Canada</b>	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> <b>5P300-17-5359</b>	<b>Date</b> <b>13.09.2017</b>
<b>GETS Reference No. – N° de référence de SEAG</b>	
<b>Client Reference No. – N° de référence du client</b>	
<b>Solicitation Closes</b> <b>L'invitation prend fin</b>  <b>at – à 2 :00pm</b> <b>on – le 19-09-2017</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire -</b>  <b>ET</b>
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b>	
<b>Colleen Sheehan</b> <b><a href="mailto:Colleen.sheehan@pc.gc.ca">Colleen.sheehan@pc.gc.ca</a></b>	
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> <b>(709) 772-6129</b>	<b>Fax No. – N° de FAX:</b> <b>(709) 772-3651</b>
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction :</b>	
<b>Voir dans la présente</b>	
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone :</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur :</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
_____	_____
<b>Name/Nom</b>	<b>Title/Titre</b>
_____	_____
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Examen national des biens 2018-Parcs Canada

---

### Questions et réponses no 2

Q.1 Nous avons travaillé avec un certain nombre de parcs publics au niveau provincial et municipal. Tous ont choisi d'utiliser notre logiciel d'audit pour effectuer leurs propres évaluations. Parcs Canada s'objecterait-elle cette utilisation?

**R1. Si le logiciel de vérification du proposant s'harmonise avec les normes, les codes et les méthodologies de l'industrie et capture les informations requises référencées dans la DP (p. ex. tableur provisoire d'évaluation des données d'actifs) d'une manière qui peut être téléchargée (selon le cas) dans Maximo 7.6, notre système de gestion d'actifs, ou d'autres modèles, bases de données ou rapports requis pour l'examen national des biens, Parcs Canada n'empêchera pas l'utilisation du logiciel de vérification interne ou d'un autre tiers du proposant. Parcs Canada n'est pas en mesure de confirmer si l'utilisation du logiciel de vérification d'un proposant sera acceptable avant les évaluations formelles des soumissions et, éventuellement, seulement après la réunion officielle de lancement lors de l'attribution du contrat.**

**Q2 :** L'exigence obligatoire M2 déclare : « L'équipe d'experts-conseils doit posséder une expertise en ingénierie, architecture et gestion d'actifs (de minimum 5 ans)... ».

- a) La Couronne peut-elle confirmer que l'équipe d'experts-conseils concerne uniquement le personnel clé de cinq (5) personnes présentées selon les exigences nominales R2a)?
- b) La Couronne peut-elle confirmer si l'équipe d'experts-conseils doit montrer qu'elle a un minimum de 5 ans d'expérience cumulative?

**R2. A) Oui  
B) Oui**

**Q3 :** Les exigences nominales R3, R5 et R6 indiquent que le pointage maximum pouvant être atteint est de 15 points, mais l'échelle de notation reflète seulement un maximum de 8 à 10 points. La Couronne peut-elle confirmer le maximum de points pour cette exigence?

**R3. Cette question a été abordée dans la DP révisée.**

**Q4 :** L'exigence évaluée R4 indique que le pointage maximum pouvant être atteint est de 20 points, mais l'échelle de notation reflète seulement un maximum de 8 à 10 points. La Couronne peut-elle confirmer le maximum de points pour cette exigence?

**R4. Cette question a été abordée dans la DP révisée.**

**Q5 :** L'exigence évaluée R1 stipule que « l'offre démontre les succès, les réalisations et l'expérience du proposant sur des projets similaires ». Conformément à l'intention de R2, « l'expérience et le rendement du personnel clé à affecter à ce projet, indépendamment de leur association passée avec l'entreprise actuelle du proposant », la Couronne acceptera-t-elle des projets similaires réalisés par les employés ou les sous-traitants du proposant pour démontrer cette exigence?

**R.5 Oui**

**Q6 :** Dans la Partie 3, Instructions de préparation des soumissions de la DP, il est indiqué que les soumissionnaires doivent soumettre des copies papier de leur proposition. La Couronne envisagera-t-elle d'accepter les soumissions par courrier électronique également?

**R6. Les exemplaires papier avec une version électronique sont le seul format acceptable. Les exemplaires envoyés par courrier électronique ne seront PAS acceptés.**

## Examen national des biens 2018-Parcs Canada

---

**Q7 :** La Couronne pourrait-elle envisager d'étendre la date de clôture de 2 semaines (3 octobre)?

**R7. Non**

Q8. Veuillez fournir la quantité de la superficie des actifs à inspecter, comme les ponts, les terrains, les services publics, les structures patrimoniales, les navires, les biens marins, etc. pour nous aider à déterminer le niveau d'effort.

**R8. Pour tous les actifs inscrits, 100 % de chaque actif doit être évalué.**

Q9. Veuillez clarifier le niveau de détail (catégories ou niveau de composant) attendu dans le rapport d'évaluation d'actifs, également si le système de classification ASTM Uniformat II est nécessaire et à quel niveau.

**R9. Dans les rapports d'évaluation d'actifs, le proposant gagnant devra utiliser le système de classification des composantes de Parcs Canada. Ce système est basé sur un mélange d'ASTM Uniformat II, PSPC et d'anciens systèmes de classification des composantes de Parcs Canada. Les rapports d'évaluation d'actifs doivent être écrits au niveau des composantes (équivalent aux éléments de groupe ASTM Uniformat II [niveau 2]), mais se concentreront sur les composantes qui influent sur le classement de l'état général de l'actif et ne doivent pas inclure un examen exhaustif de chaque composante dans chaque actif inspecté. Parcs Canada établira la liste des composantes essentielles pour chaque catégorie d'actifs et les mettra à la disposition du proposant gagnant.**

Q10. Veuillez clarifier si les attentes concernant le livrable du rapport seront similaires à « annex\_a\_app\_3\_draft\_asset\_assessment\_data\_spreadsheetbil.xls » ou si des détails supplémentaires importants sont nécessaires.

**R10. Des détails supplémentaires seront nécessaires pour fournir une description et un contexte aux résultats inscrits dans l'annexe.**

Q11. Les images numériques à haute résolution sont-elles nécessaires pour identifier les déficiences?

**R11. Oui**

Q12. Veuillez fournir des exemples de produits livrables pour chaque catégorie d'actifs pour identifier les attentes.

**R12. Parcs Canada n'est pas en mesure de fournir des exemples de produits livrables en ce moment. Parcs Canada collaborera avec le proposant gagnant pour confirmer le format des livrables après l'attribution.**

Q13. Veuillez aviser si l'expert-conseil doit utiliser le logiciel Maximo pour collecter les données, saisir les données ou générer les rapports et si une formation est fournie.

**R13. Non, les données peuvent être fournies dans un format de feuille de calcul MS Excel, en respectant la structure de données permanentes Maximo fournies, pour que Parcs Canada puisse ensuite les télécharger sur Maximo.**

Q14. Une inspection du site est-elle obligatoire pour chaque actif?

**R14. Oui**

## Examen national des biens 2018-Parcs Canada

Q15. Des approches alternatives à l'inspection comme les inspections par satellite ou par drone sont-elles autorisées pour les types d'actifs qui ne sont pas des bâtiments?

**R15. Non**

Q16. En ce qui concerne l'offre financière de la section II, veuillez préciser si une ventilation des frais en fonction du parc/site est requise, ou un format de soumission des frais sera-t-il fourni?

**R16. Conformément à l'annexe B — Base de paiement, les soumissionnaires sont tenus de fournir un prix ferme tout compris pour les services comme indiqué dans l'état des travaux.**

Q 17. Page 13 de la DP, 1.3 Objectifs

L'APC a-t-elle complété toutes les évaluations du portefeuille relatives à l'accessibilité, et peut-elle fournir du matériel que nous pourrions examiner lors du processus d'appel d'offres?

**R17. Non, il n'existe aucune donnée à fournir.**

Q18. Page 7 de la DP, 4.2 Base de sélection

Dans le calcul de « l'Évaluation de la proposition financière », veuillez développer ce que l'on entend par « Taux journalier le plus bas parmi tous les soumissionnaires ayant présenté une proposition conforme sur le plan technique » et « Toutes les autres offres ».

<b>Rating of Financial Proposal</b> Financial Rating = <u>Lowest Per Diem Rate among all Technically Compliant Bidders</u> X 20 points All other Bids
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Évaluation de la proposition financière

Notation financière = Taux journalier le plus bas parmi tous les soumissionnaires ayant présenté une proposition conforme sur le plan technique	x 20 points
Toutes les autres offres	

**R18. Cela devrait se lire « prix total le plus bas » et non pas « taux journalier le plus bas »**

Q19. Nous avons travaillé de concert avec plusieurs parcs publics municipaux et provinciaux. Ces parcs ont tous choisi d'utiliser notre logiciel de vérification pour mener leurs propres évaluations. Cette option conviendrait-elle à Parcs Canada?

**R19. Veuillez vous référer à la réponse fournie à la Question 1**

Q20. À la Section 3.2 de l'Annexe A : Compte tenu des conditions météorologiques glacées et enneigées durant les mois hivernaux, susceptibles de limiter l'efficacité des « évaluations visuelles sur le terrain », Parcs Canada serait-elle prête à envisager un calendrier qui permettrait de mener à bien cette partie des travaux au printemps 2018?

**R20. Non**

Q21. Outre la « Liste des fournisseurs intéressés » affichée sur le site buyandsell.gc.ca, Parcs Canada est-elle disposée à divulguer la raison sociale des entreprises ayant téléchargé des exemplaires du dossier de soumission (ou à tout le moins, le nombre d'entreprises)?

**R21. Parcs Canada n'a aucun moyen de savoir le nombre ou la raison sociale des entreprises ayant téléchargé le dossier. De plus, nous avons seulement accès à la Liste des fournisseurs intéressés.**

## Examen national des biens 2018-Parcs Canada

---

### Q22. Partie 1 — Renseignements généraux

#### 1.1 Exigences en matière de sécurité

##### Question :

Il est prévu ce qui suit :

« À la date de clôture de l'offre, les conditions suivantes doivent être réunies :

- a. le soumissionnaire doit être titulaire d'une attestation de sécurité valable, comme indiqué à la Partie 6 — Clauses du contrat subséquent;
- b. les employés proposés par le soumissionnaire devant avoir accès à des renseignements ou actifs classifiés ou protégés, ou à des sites de travail sensibles doivent répondre aux exigences de sécurités énoncées à la Partie 6 — Clauses du contrat subséquent; »

La date à laquelle les deux conditions doivent être remplies, soit « la date de clôture de l'offre », peut-elle être remplacée par « la date de passation du marché »?

**R22. Non, les conditions doivent être remplies à la date de clôture de l'offre.**

Q23. Section 3.5, i, ii, iii, page 21 — Selon le calendrier établi, les visites de terrain ne débuteront pas avant le milieu ou la fin de l'automne. Comme plusieurs des actifs sont situés dans les secteurs montagneux des parcs, il est très probable qu'il y ait une couverture neigeuse à cette période de l'année, ce qui nous empêcherait d'effectuer une évaluation adéquate de ces actifs. Parcs Canada prévoit-elle offrir d'autres sites ou éventuellement exclure de tels sites du programme?

**R23. Si les conditions locales empêchent l'accès ou l'évaluation d'un quelconque actif, cet actif sera alors radié de la liste. L'actif en question sera alors remplacé par un actif semblable situé dans le même secteur géographique général.**

Q24. Section 1.4 Portée, articles 1-3 page 14 — Les employés de Parcs Canada qui sont au courant du cadre et des processus actuels seront-ils habilités à assurer un accès libre et en temps opportun aux renseignements pertinents, si le projet l'exige? Une notification préalable est-elle nécessaire, et quel est le délai de réponse approximatif?

**R24. Oui, le personnel de Parcs Canada sera habilité à fournir un service de soutien de données dans le cadre du projet. Aucune notification préalable n'est nécessaire et le délai de réponse approximatif est d'une semaine.**

Q25. En ce qui concerne la section 6.1.2, la Couronne est-elle en mesure de confirmer que les mesures de sauvegarde sont requises dans le cadre de cet appel?

**R25. Oui. Veuillez consulter la PARTIE 1, Section 1.1 de la DP pour obtenir tous les détails pertinents.**

Q26. Le calendrier des jalons du projet est-il définitif? Ou inversement, l'APC est-elle disposée à accepter un calendrier légèrement moins intensif pour un projet d'une telle ampleur?

**R26. Le calendrier des jalons du projet ne comporte aucune marge de manœuvre. La date finale fixée pour l'achèvement du projet ne peut être reportée à une date ultérieure.**

## Examen national des biens 2018-Parcs Canada

---

Q27. Selon la section 3.5 Calendriers de la DP, il est prévu que le cadre d'évaluation sera établi d'ici septembre 2017 et que les évaluations sur le terrain des actifs sélectionnés seront menées entre octobre et décembre 2017. D'ici octobre, il est possible que Banff et Winnipeg enregistrent des chutes de neige et des conditions hivernales dangereuses. Puisqu'un bon nombre d'actifs sélectionnés sont liés aux infrastructures, les chutes de neige auront une incidence importante sur la capacité à réaliser une inspection visuelle de l'état des lieux. Le calendrier offre-t-il une certaine souplesse qui permettrait d'effectuer des visites sur le terrain au printemps ou à l'été 2018? La date butoir de mars 2018 fixée pour l'établissement du rapport final est-elle immuable?

**R27. Non, les évaluations ne peuvent être effectuées au printemps ou à l'été 2018 et l'échéance est fixée au printemps 2018.**

Q28. Selon la section 3.7 Calendrier de paiement, le calendrier prévu des versements est largement axé sur le milieu et la fin du calendrier du projet. Cependant, une grande partie des coûts sera associée aux évaluations de terrain menées durant WP3. Conformément au calendrier de paiement, seulement 30 % de la valeur du projet est facturable à la fin de WP3. Ceci constituera un problème au niveau de la trésorerie. Serait-il possible de négocier un calendrier révisé de paiement qui permettrait au minimum de couvrir les dépenses initiales associées aux évaluations de terrain effectuées durant WP3?

**R28. Oui, un calendrier révisé de paiement pourra être négocié après l'attribution du contrat.**

Q29. Selon la section 3.5 Calendriers de la DP, il est prévu que le cadre d'évaluation sera établi d'ici septembre 2017 et que les évaluations sur le terrain des actifs sélectionnés seront menées entre octobre et décembre 2017. Comme cette période correspond généralement à la morte-saison dans de nombreux parcs, disposerez-vous d'effectifs suffisants pour fournir un accès aux sites choisis dans les parcs, selon les besoins?

**R29. Oui**

Q30. Conformément à la section 3.1.3.i le consultant sera entièrement responsable de la gestion de ses transports vers les sites sélectionnés de l'APC. Au moins un des sites sélectionnés semble nécessiter un accès par bateau (Île Georges). L'APC se chargera-t-elle de coordonner les exigences particulières en ce qui concerne l'accès aux sites (les embarcations, par exemple)? Inversement, le consultant sera-t-il chargé d'affréter un navire pour accéder aux sites?

**R30. L'APC se chargera de coordonner les exigences spécifiques aux sites en matière de déplacement, afin de faciliter la visite des actifs. Le consultant devra collaborer avec Parcs Canada pour déterminer et coordonner ses déplacements avant de visiter les lieux.**